Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_02-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 09 Avril 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 03 avril 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 31

Danièle KHA, Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Christophe COUIC, Emilie CERISAY, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Arnaud LE PENNEC, Yvette METZGER, Pierre GUILLON, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 2

Ghislaine HUON à Danièle BROCHU
Stéphanie MINGANT à Christophe COUIC

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Christophe COUIC

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_02-DE

2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Exposé :

La commission d'appel d'offres a vocation à se réunir lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre pour attribuer les marchés publics, dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens figurant en annexe du code de la commande publique. (Seuils en vigueur en 1er mars 2026 : 216 000 € HT pour marchés de fournitures et de services, 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux).

En deça des seuils des procédures formalisées, la commission d'appel d'offres peut être consultée par le maire, selon des conditions et modalités fixées par le règlement intérieur du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, la commission est composée :
« Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal. »

La présidence de la commission d'appel d'offres sera assurée par Yvette METZGER représentant Monsieur le Maire.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder, à bulletins secrets, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.
Candidatures :

Titulaires :
Groupe majoritaire : Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Christine COURANT, Arnaud LE PENNEC
Groupe d'opposition : Samuel TANGUY

Suppléants :
Groupe majoritaire : Emilie CERISAY, Pierre GUILLON, Noëlle BRUNERIE, Danièle KHA
Groupe d'opposition : Arnaud LE DANTEC

Opération de vote pour les titulaires et les suppléants :
Suffrages exprimés : 33
Groupe majoritaire : 27 voix
Groupe d'opposition : 6 voix

Après dépouillement des votes, les personnes dont les noms suivent sont élues membres de la commission d'appel d'offres :
Titulaires :
Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Christine COURANT, Arnaud LE PENNEC, Samuel TANGUY
Suppléants :
Emilie CERISAY, Pierre GUILLON, Noëlle BRUNERIE, Danièle KHA, Arnaud LE DANTEC

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)